



# Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

Concertation du 16 mars au 16 juin 2023

## COMPTE-RENDU

### Atelier thématique 2 : Les enjeux environnementaux du site des Aresquiers et du littoral.

Frontignan, Mardi 25 avril 2023



## SOMMAIRE

<b>CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULÉ DE L'ATELIER.....</b>	<b>3</b>
<b>MOTS D'ACCUEIL.....</b>	<b>3</b>
<b>REGARDS CROISÉS.....</b>	<b>3</b>
<b>TRAVAUX EN GROUPES .....</b>	<b>6</b>
<b>1) Restitution des 3 groupes tirés au sort et échanges avec la salle.....</b>	<b>6</b>
<b>2) Synthèse des supports écrits.....</b>	<b>10</b>
<b><i>Des questionnements sur l'ambition et les caractéristiques du projet.....</i></b>	<b>10</b>
L'ampleur du projet questionnée.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Des attentes en termes d'activités et d'usages réaffirmées.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b><i>La préservation du site, une préoccupation globalement partagée .....</i></b>	<b>11</b>
L'environnement et sa protection : un enjeu important pour certains participants	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Concilier aménagements et préservation de l'environnement : des craintes multiples .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Des propositions concrètes pour réguler la fréquentation sur le site des Aresquiers	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L'équilibre entre les activités humaines et de préservation, un sujet mis en débat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b><i>La fréquentation et l'accessibilité, des sujets transversaux.....</i></b>	<b>11</b>
Les craintes de surfréquentation et de saturation du site, des préoccupations majeures ....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Réguler les usages .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Des propositions concernant l'accessibilité au site des Aresquiers et à la Maison du Littoral .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Des propositions diverses pour éviter la saturation du site des Aresquiers	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b><i>La concertation .....</i></b>	<b>13</b>
La place et le cadre de la concertation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULÉ DE L'ATELIER

Organisé à Frontignan, l'atelier thématique du 25 avril était consacré aux enjeux environnementaux du site des Aresquiers et du littoral. Il a réuni plus de 80 personnes, dont la moitié avait participé à la réunion d'ouverture de la concertation, et un quart au premier atelier portant sur les usages de la Maison du Littoral. Environ la moitié des participants et participantes venaient de Frontignan, un gros quart de Vic la Gardiole et une dizaine de personnes d'autres villes du territoire (dont 1 personne de Mireval).

Sandrine LAFONT, responsable opérationnelle de la gestion des lagunes à Sète Agglopôle Méditerranée, a tout d'abord présenté les enjeux de gestion et préservation du site des Aresquiers.

Hugues HEURTEFEUX, responsable littoral et directeur logistique à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID), a ensuite présenté une étude sur le recul du trait de côte et l'érosion.

Aline BAUDOIN, directrice de l'environnement au conseil départemental de l'Hérault, a présenté les ambitions de la Maison du Littoral dans la gestion des enjeux environnementaux.

Jean-Louis KNIDEL, paysagiste à l'agence APS dans le groupement INCA (maîtrise d'oeuvre), a présenté l'approche paysagère et écologiste retenue pour la réalisation de la Maison du Littoral, ainsi qu'une cartographie et les hypothèses d'aménagements.

Après un temps d'échanges en groupe, les participants ont été invités à partager leurs questionnements, propositions, points d'attention concernant les enjeux environnementaux du projet, et à échanger avec les intervenants et intervenantes.

Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante nommée par la Commission nationale du débat public, dans le cadre d'une mission de conseil (article L121-1 du Code de l'environnement) auprès du Conseil départemental de l'Hérault, était présente à cet atelier.

## MOTS D'ACCUEIL

La rencontre a été introduite par Olivier LAURENT, adjoint au maire de Frontignan, délégué à la transition écologique, à la prévention des risques et la qualité de l'air, qui a accueilli le public pour échanger autour des enjeux environnementaux.

## REGARDS CROISÉS

Pour plus d'informations, consultez le diaporama de présentation utilisé.

**Mme. Sandrine LAFONT, Responsable opérationnelle de la gestion des lagunes, Sète Agglopôle Méditerranée,** a présenté les enjeux écologiques relatifs au site des Aresquiers et ses alentours.

De nombreux sites naturels près du Mas Vieux sont des espaces protégés classés sites Natura 2000 : le Bois des Aresquiers, les salins de Frontignan, le marais de la grande Palude, la Roubine de Vic-la-Gardiole, les Pradettes, les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone, le lido naturel des Aresquiers et l'Étang de Vic-la-Gardiole.

Ces sites ont des **enjeux communs**, ce sont des espaces lagunaires et dunaires qui possèdent des espèces végétales, herbiers ou faunistiques propres. Une zone du site des Aresquiers est réglementée pour protéger la faune et la flore. Le milieu de la Grande Palude constitue une bande écologique entre différents types d'habitats naturels, elle doit être préservée

**L'enjeu principal du site des Aresquiers est paysager.** La présence de certaines plantes a nécessité des aménagements pour éviter leur piétinement.

La gestion du site des Aresquiers soulève ainsi différentes problématiques :

- Préserver les enjeux connus
- Garantir une tranquillité minimum des espaces naturels
- Pérenniser les aménagements existants, prévenir les dégradations
- Adapter les circuits de visite aux enjeux du site et aux orientations de gestion (avec les communes, le département, le conservatoire du Littoral)
- Réguler la fréquentation en limitant certains accès

Consultez les pages 14 à 21 du diaporama de présentation pour plus de détails

**M. Hugues HEURTEFEUX, Responsable littoral et directeur logistique à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen**, a présenté une étude portant sur le recul du trait de côte et l'érosion (réalisée par l'EID & le Conservatoire du Littoral).

Cette étude vise à prédire où sera le trait de côte dans 30 ans, puis dans 120 ans. La méthode utilisée se base sur l'utilisation d'un logiciel qui compare des photographies aériennes anciennes, et sur des calculs, tous les 25 mètres, pour évaluer l'évaluation du recul du trait de côte. On obtient une « évolution du recul moyen du trait de côte », que l'on associe à l'évolution du niveau de la mer (30 cm en 2050, entre 60 cm et 1m en 2100 selon les modèles).

Hugues HEURTEUFEUX rappelle qu'il y a déjà eu des opérations de renaturation du site par le passé, certains aménagements ont ainsi été déconstruits à l'instar du restaurant « L'escale ».

Hugues HEURTEUFEUX précise que dans la zone concernée par le projet, selon ces projections, le lido restera assez identique dans sa forme, malgré un recul du trait de côte. En 2050, le lido pourrait reculer d'environ 50 mètres (40 à 80 m selon les projections), mais sans perte de surface. En 2150, selon les endroits, le lido pourrait reculer de 300 à 500m, et il pourrait diminuer en surface (perte de matériel sableux et hausse du niveau de la mer)

Afin de mettre en image ces projections, des paysagistes et dessinateurs ont travaillé à illustrer la façon dont pourrait se transformer le littoral. Selon ces illustrations, le zoom sur 2050 montre qu'il y aura du sable sur la route départementale et que les digues se trouveront dans l'eau. En 2150, l'entièreté de la route sera sous l'eau, mais pas le site de la Maison du Littoral

Consultez les pages 22 à 30 du diaporama de présentation pour plus de détails

**Mme. Aline BAUDOIN, directrice de l'environnement au Conseil départemental de l'Hérault**, est revenue sur le caractère exceptionnel du site des Aresquiers, au regard de la qualité de ses paysages et de ses milieux naturels.

Cette zone possède des écosystèmes à la fois terrestres et marins. Le site réglementé par la Loi Littoral, classé zone Natura 2000 est inscrit dans une politique de protection en tant que zone sensible. Le Département a pour rôle de protéger ces zones dites sensibles.

La Maison du Littoral pourrait être un centre d'interprétation multithématiques, dont la vocation serait d'éduquer, sensibiliser, générer des comportements citoyens pour tous les publics afin de les rendre acteur de cette préservation. Aline BAUDOIN précise que l'accueil des publics doit se faire dans le respect de l'environnement, et que la Maison du Littoral devrait ainsi être un modèle d'exemplarité. À titre d'exemple, elle présente divers aménagements réalisés en ce sens sur le site de la Maison de l'Environnement à Restinclières.

Enfin, Aline BAUDOIN précise qu'à la suite de la concertation, la réalisation de la Maison du Littoral ferait l'objet d'un travail à échelle locale (communes et conservatoire du Littoral) mais aussi dans une échelle plus large (échelles départementale et régionale).

Consultez les pages 31 à 35 du diaporama de présentation pour plus de détails

**M. Jean-Louis KNIDEL, paysagiste à l'agence APS groupement INCA**, maîtrise d'œuvre retenue pour concevoir ce projet, a présenté l'approche paysagère et écologique retenue par l'équipe d'architectes, paysagistes et écologiques partenaires du projet.

Le sens de l'intervention est lié à la science et à la conscience de l'environnement, afin de mettre en valeur le paysage.

Un sentier d'interprétation pourrait s'étendre de l'étang de Vic à l'ancienne saline de Frontignan. Ce parcours permettrait de valoriser la valeur écologique et culturelle de cet espace. Ce paysage est à la fois naturel (terre et eau) et culturelle (les vignes de Cazalis, figure importante du territoire).

La Maison du Littoral serait le filtre permettant l'accès à un espace ouvert constitué d'une garrigue et d'une prairie ouverte.

Ces sentiers d'interprétation et leurs stations ont pour but d'utiliser le maximum de sentiers existants, de ne pas dégrader les sols et pouvoir accéder aux paysages.

Consultez les pages 36 à 40 du diaporama de présentation pour plus de détails

## TRAVAUX EN GROUPES

### 1) Restitution des 3 groupes tirés au sort et échanges avec la salle

À la suite de la présentation du projet, les participants ont été invités à travailler en groupes afin d'identifier les éléments suivants :

- **Des constats partagés** : Quels sont les enjeux prioritaires en termes de gestion et préservation du site des Aresquiers et du littoral ?
- **Des sujets de débat** : Quels ont été les sujets particulièrement commentés ? Quels sont vos éventuels points de désaccord ?
- **Des propositions** : Quelles sont vos propositions pour préserver le site des Aresquiers et le littoral ? Pour que le projet soit exemplaire ?
- **Des questions** : Quels sont vos éventuels points de questionnement ?

Des supports leurs ont été distribués pour qu'ils puissent consigner ces différents éléments.

Trois groupes ont été tirés au sort pour restituer ce qui s'est dit à leur table. Des échanges ont ensuite eu lieu avec les intervenants et d'autres acteurs présents dans la salle et porteurs des enjeux environnementaux restitués ci-après.

#### Restitution du groupe 1 – Principaux points évoqués

Plusieurs constats ont été partagés par ce groupe, insistant sur la nécessité de :

- Protéger la plage de l'érosion,
- Prévenir le risque incendie
- Tenir compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux

Le groupe a également jugé que le projet était coûteux.

Selon ce groupe, l'aménagement de parkings conduirait à la diminution de la surface des plages, alors qu'il conviendrait de les préserver pour les publics (famille, enfants etc.).

Des propositions ont été émises :

- Aménager des parkings déportés (Vic-la-Gardiole & Frontignan) avec des systèmes de navettes qui conduiraient les personnes aux différentes plages. Ces navettes devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite, et aux poussettes.

Quelques sujets ont fait l'objet de discussion :

- La protection de la plage et du Bois des Aresquiers
- L'emplacement de la Maison du Littoral, qui pourrait se retrouver « les pieds dans l'eau » à une échéance incertaine (2300 ?)
- L'aménagement de nouveaux sentiers prévus par le projet, alors même que le site est déjà sur-fréquenté

Enfin, quelques questions ont été soulevées :

- Comment concilier l'accueil de nouveaux publics avec la régulation de l'Accès au bois ?
- Quel serait le budget de fonctionnement de la Maison du Littoral ?

#### Échanges / Réactions de la salle

À la suite de cette première restitution, des échanges ont eu lieu entre participants et intervenants, restitués ci-après.

- Un participant souligne que la végétation semble être un sujet d'inquiétude, notamment pour le risque incendie, pour de nombreuses personnes.

Il s'interroge également sur l'absence des élus concernés à la réunion de concertation. Dans la salle, une participante l'interpelle en répondant qu'ils « *n'avaient pas le droit de participer à ces réunions* ».

**Sofia ALIAMET, animatrice de l'atelier**, réaffirme que les élus ont toute leur place dans cet atelier et dans l'ensemble de la concertation au même titre que chacun et chacune. Elle signale d'ailleurs que deux des élus sont présents dans l'atelier.

Concernant le budget de fonctionnement **Sylvain SAUDO, Territoires 34, société publique d'aménagement** rappelle que le projet n'est pas arrêté, et qu'il est encore trop prématuré pour avoir une estimation fine du budget de fonctionnement. Il précise néanmoins qu'il y aurait des besoins de fonctionnement lié au personnel nécessaire pour accueillir les publics.

Il rappelle que ce projet relève du Conseil départemental (Maîtrise d'ouvrage) mais que plusieurs acteurs y sont associés : Sète Agglopolie en tant que gestionnaire du Site des Aresquiers, mais aussi le Conservatoire du Littoral qui a la propriété du site. La gestion du site et du projet serait donc multiple.

S'agissant de la protection de la plage, **Hugues HEURTEFEUX**, précise qu'il existe beaucoup de techniques qui permettent de protéger la plage, telles que les bulles sous-marines qui ont été mises en place à Sète ou le rechargement des plages. Les pistes d'infrastructures lourdes et d'interventions humaines ne sont pas privilégiées dans ce type de zone très naturelle.

Concernant l'aménagement des sentiers, **Sandrine LAFONT** souligne en effet que le site des Aresquiers est très fréquenté, surtout depuis le COVID. Elle rappelle que les sites du Conservatoire du Littoral sont ouverts aux publics.

Elle indique qu'il est d'abord nécessaire de comprendre les usages du site : Qui le fréquente ? Quelles sont les activités structurées (associations etc.) ? pour pouvoir structurer les réponses à la sur-fréquentation, et « *faire le ménage* » dans les usages concernés. Elle affirme qu'il est actuellement difficile de faire respecter par les promeneurs le balisage des chemins existants.

Enfin, elle précise être à l'écoute des publics de la concertation pour travailler les solutions à mettre en œuvre pour répondre à la sur fréquentation du site.

Selon un participant, l'endiguement à certains endroits reporte les problèmes de montée des eaux ailleurs. Il indique que le fait de rendre payants des sites naturels risquerait de déplacer le problème. Il s'interroge ainsi sur la prise en compte par les décideurs des impacts économiques du projet. Il rappelle qu'à Villeneuve-lès-Maguelone, certains accès aux aménagements sont devenus payants (même s'il existe de la gratuité possible pour les habitants).

**Sylvain SAUDO** a précisé que l'entrée à la Maison du littoral est prévue gratuite. Il indique que la question des accès, stationnements et leur éventuelle tarification sera un sujet à évoquer lors de l'atelier du 6 juin,

## Restitution du groupe 2 – Principaux points évoqués

La rapportrice précise être membre du CPIE (Centre permanent d'Initiation à l'Environnement).

Pour ce groupe, les constats partagés et les priorités sont les suivants :

- La préservation de la biodiversité, des lagunes, du littoral, du lido, et du bois des Aresquiers
- La gestion de la fréquentation (notamment des loisirs et du tourisme balnéaire)

Plusieurs sujets ont été débattus et/ou font l'objet de désaccords :

- Les liens entre la Maison du Littoral et les autres sites gérés par le Département et ses partenaires  
Quid des autres sites littoraux gérés par le Conseil départemental ? Qui générerait les sentiers d'interprétation sur le Bois des Aresquiers, propriété du Conservatoire du Littoral ?
- L'augmentation et la gestion de la fréquentation (régulation, stationnement etc.)

Des propositions sont émises, pour préserver le site des Aresquiers :

- Pour que le projet soit exemplaire, un travail pourrait être mené avec les structures mobilisées sur le territoire dans le champ de l'EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable). Ces structures déjà existantes, pourraient intervenir pour faire de l'animation sur site
- Encadrer les flux entrants, prévoir dans la définition du projet la gestion multiple avec les sites voisins et les partenaires du conseil départemental

Enfin, quelques questions sont soulevées par le groupe : Qui va surveiller les flux et contrôler la fréquentation ? Est-ce que le département va financer et soutenir le fonctionnement de ce site et les effets induits sur les sites voisins ? Quels impacts pour les sites voisins ?

## Échanges / Réactions de la salle

**Sylvain SAUDO** rappelle que les sujets liés à l'accessibilité et fréquentation du site seront travaillés lors de l'atelier du 6 juin.

**Aline BAUDOIN** précise que l'objectif du projet est de travailler de manière concertée avec les autres sites afin de proposer des activités différentes à la Maison du Littoral, de celles qui existent déjà. Des liens avec les autres sites départementaux sont prévus. La Maison du Littoral pourrait également permettre de « mettre en réseau » pour renvoyer les participants sur d'autres zones et sites plus éloignés du territoire.

**Sylvain SAUDO** précise en écho aux propos d'Aline Baudouin que si la concertation actuelle porte sur le projet de Maison du Littoral (et la propriété départementale du Mas Vieux) , elle permet aussi de d'amorcer une réflexion sur un périmètre plus large : celui du site des Aresquiers.

**Cédric BOHUN, délégué du rivage Languedoc-Roussillon pour le Conservatoire du Littoral**, précise que le projet se situe au cœur de la propriété du Conservatoire du Littoral (1000 hectares terrestres et aquatiques). Le Conservatoire du Littoral n'est pas propriétaire du foncier, mais reste directement concerné et associé au projet de Maison du Littoral. Il indique que ce projet participerait à la constitution d'un réseau de « Maisons du Littoral » : maisons de la Nature à Lattes, maisons de l'environnement...

L'une des missions du Conservatoire du littoral est de veiller à la préservation des patrimoines (paysagers, culturels, environnementaux), l'autre mission est l'accueil des publics. L'enjeu est par conséquent d'accueillir les publics le mieux possible, en veillant à la préservation des espaces, tout en gérant les questions de régulation. Cédric BOHUN indique que le Conservatoire du Littoral partage les objectifs portés par le projet sur les questions de sensibilisation, la formation au changement climatique, l'anticipation des phénomènes, et les adaptations qu'ils nécessitent. Il rappelle l'enjeu de « ne pas accueillir plus mais mieux »

Un participant s'interroge sur la fermeture potentielle du bois des Aresquiers.

**Cédric BOHUN** indique que l'objectif est que le bois reste en accès libre, tout en veillant à limiter le risque incendie. La volonté du Conservatoire du Littoral est de mettre en place des aménagements qui permettent une ouverture de certaines parties du site au maximum.

Une participante, précisant être naturaliste, membre de l'association LPO et France Nature Environnement, insiste sur l'augmentation de la fréquentation. Elle demande s'il pourrait être prévu, pour réguler le trafic routier et la fréquentation du site, d'imaginer un système de réservation comme au Parc national des Calanques de Marseille : un système de réservations pour accéder au site. Elle ajoute que pour préserver la biodiversité, il serait opportun de réguler la chasse dans le bois, pour ne « jamais nuire » à l'environnement.

**Cédric BOHUN**, précise qu'à ce stade il n'est pas souhaité d'instaurer un système de réservation tel qu'existant dans le Parc national des Calanques, il s'agit d'un cadre « extrême ». Cependant, il est difficile de présager les solutions futures qui dépendent de l'évolution des usages du site et de l'évolution des populations.

Si réguler davantage la fréquentation apparaît comme incontournable, peut-être qu'un système de réservation sera mis en place. La question se pose également de fermer dans certaines périodes. Il indique qu'il faudra peut-être en arriver là mais que ce n'est pas ce que le conservatoire souhaite.

Concernant la chasse, il indique qu'il faut que cet usage (comme tous les autres) soit compatible avec le respect du site.



Des partenariats avec tous les acteurs locaux doivent être construits afin d'améliorer la conciliation des usages et permettre à tous et à toutes de faire vivre le territoire.

## Restitution du groupe 3 – Principaux points évoqués

Ce troisième et dernier groupe tiré au sort précise d'abord que beaucoup de leurs idées ont déjà été restituées par les groupes précédents, particulièrement celui de la gratuité des accès.

Deux nouvelles questions sont abordées :

- 1) les normes environnementales seront-elles respectées au regard des aménagements prévus et y aura-t-il un agrandissement de la surface plancher ?
- 2) Le pont Chapotin a été mis en circulation en 1985. Les techniciens prévoient alors une durée de vie de ce pont de moins de 100 ans, et aujourd'hui nous en sommes à près de la moitié. Quelles sont les prévisions de la durabilité de cet ouvrage ?

Le rapporteur précise qu'il n'a pas signé la pétition existante contre la fermeture du Pont Chapotin, car il ne croit pas à sa fermeture éventuelle.

## Échanges / Réactions de la salle

S'agissant du bâti, **Sylvain SAUDO** rappelle qu'il ne sera pas possible d'augmenter l'emprise du bâti actuel, car les autorisations nécessaires ne seraient pas obtenues. Le projet de Maison du Littoral consiste à supprimer certains ajouts récents sur le Mas, et à rénover le bâti existant, notamment l'ancienne chapelle du XIIe. Le projet vise à être exemplaire, et par conséquent à respecter l'existant.

Concernant le pont Chappotin, **Sylvain SAUDO** indique que le Département a bien pris connaissance de la pétition existante. Il souligne que les modalités d'accès et de régulation de la fréquentation dont une éventuelle restriction d'usage du pont seront discutées lors de l'Atelier du 6 juin

Une participante souligne qu'il y a actuellement de plus en plus de personnes circulant à vélo sur le site des Aresquiers, en raison de l'aménagement des sentiers, des parcours aménagés, des applications mobiles signalant les sentiers... Cela oblige à aménager les espaces (poteaux, fils de fer, etc.), alors que le site des Aresquiers devrait pouvoir être préservé autant que possible. Elle craint que le projet de Maison du Littoral n'entraîne au contraire une dynamique de « plus d'aménagements ».

Un participant remercie le Conservatoire du littoral pour sa présence à l'atelier, une présence selon lui attendue par bon nombre de participants aux précédentes rencontres. Il indique que toutes les personnes présentes dans son groupe ont parlé de la question de la fréquentation, un sujet majeur. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire du Bois des Aresquiers depuis 1982. À cette date, les populations d'oiseaux sur site étaient très nombreuses. Elles le sont beaucoup moins aujourd'hui, ce qui représente selon lui un constat d'échec.

Il souligne également qu'il y a 20-30 ans il n'y avait que des vicois sur le site des Aresquiers. Depuis 10 ans, la fréquentation augmente en raison également de nombreuses publicités, articles de presse, actions de communication sur les sentiers de promenade randonnée. .

Enfin, selon lui, dans une précédente réunion à Mireval, il y a deux ans, il avait été annoncé une diminution du nombre de places de parking et la suppression des stationnements illégaux, alors que dans le cadre de ce projet de Maison du Littoral, la création de 100 places supplémentaires de stationnement a été annoncée, ce qui constitue selon lui une contradiction. Il souligne ici un manque de communication entre les maîtres d'ouvrages.

La maison du littoral va selon lui augmenter la fréquentation. Il pose la question de la définition de ce qu'est la « bonne » et la « mauvaise » fréquentation du site.

Une participante indique que l'augmentation des usages du vélo, n'est pas forcément bénéfique pour le site des Aresquiers, très fréquenté par les cyclistes.

**Cédric BOHUN**, regrette de ne pas avoir pu participer à la réunion d'ouverture et au premier atelier (4 avril 2023) en raison du manque de moyens humains. Il rappelle l'engagement et la participation du conservatoire

du littoral au projet de maison du littoral dès son démarrage. Le Conservatoire sera présent aux prochaines étapes de la concertation, à l'atelier portant sur l'accessibilité et la fréquentation (6 juin prochain).

Une citoyenne, indiquant être viticultrice à Frontignan demande ce qui est prévu pour la protection de la biodiversité des étangs et de la biodiversité marine au large des Aresquiers.

**Juliette PICOT, Unité littoral et milieux lagunaires à la Métropole de Montpellier**, informe de l'existence d'un contrat Natura 2000 en mer, sur la posidonie de la côte palavasienne, géré par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et de la possibilité de contacter son animatrice sur ces sujets. (Plus d'informations : <https://reseau-languedocmer.n2000.fr/les-sites-d-occitanie>).

## 2) Synthèse des supports écrits

En complément des échanges oraux, les participants ont également fait part de leurs contributions sur les supports distribués. Ci-dessous, la restitution des échanges.

### Des questionnements sur l'opportunité du projet et sur ses caractéristiques

#### Un projet surdimensionné ?

Des contributions questionnent l'opportunité du projet. Plusieurs participants craignent que l'ampleur du projet soit trop grande notamment au regard des enjeux du site. La Maison du littoral risquerait ainsi d'attirer encore plus de monde sur le site des Aresquiers, alors qu'il convient déjà d'encadrer sa fréquentation.

“ *Il faut réduire l'ambition du projet, qui va attirer trop de monde* ”

D'autres participants estiment que la priorité n'est pas de construire davantage, mais d'encourager la fréquentation vers d'autres sites tels que les salins de Frontignan ou ceux de Villeneuve.

“ *Il y a déjà le site des salins de Frontignan ou de Villeneuve* ”

Les questions de coût (construction, mise en service et fonctionnement) sont aussi abordées.

“ *Quelle est la durabilité de ce projet et ses financements ?* ”

#### Des attentes concernant les activités et usages de la Maison du Littoral

Les participants ont formulé différentes attentes quant aux activités, usages et vocations de la Maison du Littoral.

Pour plusieurs participants, les activités de la Maison du Littoral devraient permettre de préserver et valoriser l'économie locale, sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux et les initier à des pratiques plus respectueuses de l'environnement, avec en particulier l'encouragement à un tourisme responsable.

Un groupe (qui a restitué ce point à l'oral) propose d'impliquer des structures qui font de l'EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable) dans le fonctionnement de la Maison du Littoral.

Des contributions invitent à ne pas détruire le centre équestre.

Certains participants souhaiteraient que le site soit protégé par un système de surveillance à imaginer. D'autres ont proposé que soit installée une médiathèque sur le site.

Enfin, quelques-uns s'opposent à la création d'un musée ou de commerces au sein de la Maison du Littoral.

## La préservation du site des Aresquiers

Une grande majorité des participants considère que les enjeux environnementaux sont majeurs, notamment les points suivants, particulièrement abordés dans les supports :

- Préservation des lagunes, du lido, du littoral
- Protection du bois des Aresquiers,
- Lutte contre l'érosion,
- Lutte contre le recul du trait de côte,
- Qualité de l'eau
- Préserver le site et conserver sa dimension « sauvage »

Certains participants affirment ainsi que les aménagements prévus par le projet (sentiers, bâtiments, aires de stationnement, aires de jeu, voies de circulation...) sont contradictoires au regard de ses enjeux.

“ *L'aménagement du Mas Vieux va-t-il respecter l'environnement naturel ?* ”

“ *On aménage de plus en plus des espaces naturels qui sont de moins en moins sauvages.* ”

“ *Aménager des sentiers alors qu'ils existent déjà et que l'endroit doit rester sauvage.* ”

“ *Comment une vitrine du Département peut-elle être écologique ?* ”

Afin de rendre concret la préservation de l'environnement, les participants ont fait plusieurs propositions :

- Assurer la gestion des déchets et des eaux usées
- Établir un suivi de l'évolution de la biodiversité
- Préférer le tourisme durable
- Éviter le public dans les zones sensibles et les zones à préserver
- Faire une aire marine protégée
- Respecter et mettre en avant certains EDD (Éducation au développement durable, principes de l'ONU)
- Pénaliser les personnes qui jettent leurs déchets sur site

L'équilibre entre les activités humaines (agriculture, viticulture, pisciculture...) et les questions environnementales est un sujet abordé par certains groupes.

Selon des participants, les enjeux environnementaux ne doivent pas effacer les besoins des « *hommes et femmes qui font vivre le site, y habitent, le construisent...* ».

“ *Ce site n'est pas que de la faune et de la flore* ” .

## La fréquentation et l'accessibilité, sujets largement abordés

À de multiples reprises, la question de la fréquentation et du risque de saturation a été posées en différents termes.

### Un site jugé sur-fréquenté

Plusieurs participants ont rappelé que le site des Aresquiers est très fréquenté, particulièrement l'été. Les embouteillages et de longues files d'attentes se multiplient pour accéder à la plage ou au bois. Ainsi, ces mêmes participants craignent que l'ouverture d'un nouveau lieu entraîne une augmentation du nombre de visiteurs.

“ *Comment gérer la fréquentation du site et limiter les flux ?* ”

“ *Comment éviter la saturation des lieux ?* ”

“ *La maison du littoral va attirer du monde.* ”

Des participants se montrent sceptiques à l'égard de l'augmentation du nombre de cyclistes, dont les usages nuiraient au site : sur fréquentation, obligation d'aménager les sentiers...

“ *De plus en plus de vélos et de VTT partout du fait des aménagements et des sentiers signalés* ”

### **Des propositions concernant les accès au site des Aresquiers**

Des propositions ont été faites concernant l'accès à la Maison du Littoral et plus généralement au site des Aresquiers :

- Faire de la prévention routière et abaisser la vitesse sur la route départementale
- Développer les transports en commun (incluant des places pour les PMR et les personnes avec poussettes).
- Aménager de nouveaux parkings à Vic et Frontignan, et mettre en place des systèmes de navettes pour transporter les gens jusqu'aux plages
- Créer de nombreux emplacements pour vélos et remettre celui qui existait avant la passerelle
- Faire une seconde passerelle pour vélos et piétons
- Privilégier l'accessibilité à pied
- Encadrer le stationnement avec la présence d'une personne.
- Imaginer un système de réservation à l'instar de ce qui est mis en œuvre dans le Parc national des Calanques

### **Des discussions spécifiques concernant le stationnement**

Sur cette question, des participants font part de contradictions entre ce qui est avancé par la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires (augmentation du stationnement VS suppression de places), et demandent que le sujet soit clarifié.

Des discussions se font jour sur la gratuité du stationnement. Pour certains, elle est nécessaire pour assurer l'accueil du plus grand nombre et préserver la gratuité de l'accès aux Aresquiers (un des rares sites entièrement gratuits dans le Département).

Pour d'autres, rendre le stationnement payant est un moyen d'éviter la sur fréquentation et saturation du site.

Pour certains, des dispositifs pourraient être mis en place pour les habitants locaux, notamment la gratuité du stationnement.

“ *Il semble contradictoire de faire un plus grand parking, comme à Sète, et de vouloir réduire le nombre de visiteurs.* ”

“ *Il faudrait supprimer le parking car il risque d'être utilisé par les plagistes et non par les visiteurs de la Maison du Littoral* ”

### **La fermeture du pont Chappotin**

Le sujet du pont Chappotin est revenu à plusieurs reprises : si certains sont pour sa suppression afin de se focaliser sur le développement des transports en commun et des navettes, pour d'autres fermer le pont déplace le problème de la fréquentation.

Mettre le pont à double sens en supprimant le feu de circulation fait également partie des propositions exprimées.

Une question a été posée s'il y a un incident et que le pont Chappotin est supprimé, comment les habitants des Aresquiers pourront quitter leurs habitations ?

## La concertation

Le périmètre de la concertation et les marges de manœuvre existantes ont été abordées à travers des questions écrites précisées ci-après.

“ Vous parlez comme si ce n'était plus un projet, est-ce une concertation ou une information ? ”

“ Comment la concertation peut-elle influencer le projet final ? ”

“ Pourquoi cette concertation se fait après le rachat de la maison du littoral par le département ? ”